

Services collectifs, restaurants à domicile?

Autor(en): **Passerat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **29 (1957)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SERVICES COLLECTIFS, RESTAURANTS A DOMICILE ?

C'est un des grands faits de l'histoire humaine que la raréfaction (en France depuis quarante ans ; aux États-Unis, cela commença plus tôt) des gens de maison. La portée de cet événement est loin d'avoir été toujours comprise, à droite et à gauche.

La pénurie de domestiques et le travail au dehors des jeunes filles et femmes de la bourgeoisie : preuves, dès les années vingt, d'un grand, incontestable nivellement social ; faits plus importants, en ce sens peut-être, que l'inflation, la fiscalité socialisante.

N'aurait-on pas dû, dès 1919, installer, dans les nouveaux immeubles à appartements de quelque importance, des services collectifs, de cuisine notamment (restaurants à domicile) ? Je pense, rétrospectivement, à ce qui n'a pas été fait, par exemple, dans les HBM, HLM, de Paris, sur l'emplacement des anciens fortifs, ou dans les régions dévastées.

C'est pour toutes les classes de la société urbaine que l'on doit installer des services collectifs. Si la bourgeoisie a ressenti la pénurie de domestiques après la guerre de 1914-1918, les difficultés, les fatigues ménagères assaillaient déjà les familles d'ouvriers, de petits employés. Et leurs femmes, leurs filles travaillaient déjà au-dehors ! La raréfaction des gens de maison a révélé aux bourgeois un besoin commun à tous.

Pourquoi n'a-t-on pas vu, en France¹, se multiplier les services collectifs, sauf quelques réalisations rares, et qui n'ont pas toujours duré, à Paris (9^e, 15^e, 16^e, 17^e), Neuilly, Suresnes, etc. ? (et comment ne pas parler de l'immeuble Le Corbusier à Marseille ?).

a) En raison, d'abord, d'obstacles psychologiques, nullement minimes, et qu'un psychanalyste étudierait avec fruit. Je dirais : insonnisme – besoin de souffrance, inconscient de beaucoup de femmes – égoïsme et sadisme, inconscients (pas toujours) de pas mal d'hommes.

b) Peut-être des directeurs d'« hôtels à appartements » ont-ils succombé parfois à la tentation du relâchement, contre laquelle sont mieux défendus des hôteliers du type traditionnel, que leurs clients peuvent abandonner rapidement, aisément.

c) Des difficultés financières sont intervenues qu'a magistralement analysées un éminent productiviste, M. Jean Dayre. Elles ne sont pas minimes. Notre fiscalité rend fort coûteux les services collectifs. Raison de plus de souhaiter que soit coupée la forêt des impôts actuels, que soit institué un impôt principal (sur l'énergie par exemple, ou sur la surface immobilière et le volume des bâtiments. Sauf exemptions, bien entendu, pour les nouvelles constructions.) Mais ceci est une autre histoire.

Difficultés psychologiques et économiques se sont réciproquement renforcées : infrastructure et suprastructure ont agi l'une sur l'autre. On a trouvé encore davantage les raisins trop verts parce qu'on pouvait mal les atteindre ; ne serait-on point parvenu à les atteindre, malgré tout obstacle, si on ne les avait déjà trouvés trop peu mûrs ?

Mais ces obstacles ne s'opposent nullement, à mon avis, à un recours *partiel* à des services collectifs. Que les cuisines privées ne soient pas supprimées, que l'on ait la faculté de faire appel aux services collectifs *si on en veut et dans la stricte mesure* où on le voudra ; que le port des repas au domicile soit assuré au prix minimum possible ; j'ai lieu de croire que l'on recourra au « restaurant d'immeuble » pour un tiers ou un quart environ de la portion de la nourriture non prise dans le quartier du travail.

¹ Pour l'étranger, voir les réalisations actuelles ou passées, de Scandinavie, des Pays-Bas, de Hambourg, d'outre-Atlantique, etc. Le Familje Hotel dû à M. Olle Engkist, près de Stockholm, logerait de mille à quinze cents personnes.

Des référendums permettraient d'avoir des renseignements un peu plus précis (quoique encore approximatifs). D'ailleurs comment ne pas prévoir une augmentation fort probable et notable de clientèle, en cas de bonne gestion des services collectifs ? Cependant, après des référendums, on pourra donner aux locaux des dimensions et engager une masse de capital raisonnablement évaluées.

C'est pour la cuisine que les services collectifs seront surtout, je pense, précieux. Mais ils pourront aussi avoir pour objets (leur usage étant toujours facultatif) : la vaisselle (pour la cuisine faite chez soi) ; le ménage, la garde des enfants (ne faudrait-il pas qu'elle fût d'un prix élevé en principe, mais abaissé lorsque la maman justifierait d'un juste motif ?) ; la plomberie, les « bricolages » divers ; les soins urgents.

Notons que de tels services pourront être organisés pour les habitants de maisons individuelles (ou d'appartements des immeubles anciens), fût-ce moins commodément, à plus grands frais. Il ne faut pas – ne serait-ce que pour d'évidentes raisons d'ordre moral ! – trop défavoriser les habitants des maisons individuelles par rapport à ceux des immeubles à appartements. Mais ici, le problème est d'urbanisme, plutôt que d'architecture.

Pour que l'idée des services collectifs se réalise en grand, eh bien, il sera fort utile, voire nécessaire, qu'il y ait une entente étroite : des architectes, des professionnels de la construction en général, des urbanistes, d'un côté des professionnels d'hôtels, restaurants, pensions de famille de l'autre. A cette jonction doivent prendre part : les syndicats, les écoles, les revues corporatives, aussi bien que les individus. Je pense même à des expositions, des congrès mi-partie.

Certains progrès de l'habitation, de la vie familiale, ont commencé dans l'hôtellerie, comme le fait remarquer M. Jean Fourastié.

Détail... d'urbanisme à noter : beaucoup des intérêts (revues professionnelles, agences immobilières, grands hôtels, etc.), se trouvent dans le 1^{er}, le 2^e, le 8^e et le 9^e arrondissement, et à Passy-Auteuil : près ou pas trop loin des artères de circulation Sentier-Auteuil (lignes de métro et d'autobus sans changement, sinon toujours sans encombrement, etc.). Ce qui, à Paris (avec les distances, les difficultés de circulation) rend les rapports moins difficiles.

Jusqu'ici, construction et hôtellerie n'ont pas assez, je pense, coordonné leurs activités. C'est pourquoi, dans les années cinquante, on bâtit des immeubles qui seraient l'idéal pour... 1910, pour le temps où l'on avait encore aisément des serviteurs. Quelle occasion manquée dans les HBM, dans les régions dévastées de 1919 et de 1945 ! Va-t-on continuer ?

Il sera sage de réserver pour une bonne partie, l'exploitation des services collectifs de cuisine (par exemple) à des professionnels déjà établis des hôtels (servant les deux principaux repas), des restaurants, des pensions de famille. J'y assimilerais : en certaines conditions de service en des familles nombreuses, etc., les gens de maison (ne sont-ils point des restaurateurs ou des hôteliers en petit ?) – et les élèves diplômés des écoles hôtelières.

Cette réserve pourra être édictée par des lois, des règlements, des cahiers des charges, ou, en attendant, suivie, de leur propre initiative (personnelle, voire syndicale), par les constructeurs.

On n'a pas attendu, pour vendre des appartements, la loi de 1938 ; que l'on n'attende donc pas pour agir la charte légale des services collectifs. Mais constructeurs, hôteliers, urbanistes, ne doivent-ils pas demander, préparer cette charte ?

(Suite page 21.)

Consommation : La population augmentera de 3,5%, et la consommation augmentera de 18% au cours des cinq prochaines années. Le rapport prévoit le pourcentage de hausse suivant sur la demande dans différents secteurs (à prix constants) :

Produits alimentaires : 13 % ; logement : 14 % ; habillement : 18 % ; transport : 18 % ; meubles : 25 % ; biens de consommation durable : 32 % ; automobiles : 44 %.

Le rapport prévoit une hausse de 9 % sur la consommation individuelle de tabac, soit une hausse de 13 % sur la consommation totale.

Energie et sidérurgie : Le rapport prévoit une hausse de 50 % des importations européennes de pétrole, ce qui nécessitera une augmentation de la flotte mondiale de pétroliers de 26 à 38 millions de tonnes brutes. En effet, les besoins énergétiques de l'Europe augmenteront de 19 %. La production de charbon n'augmentera que de 5 % et l'énergie nucléaire n'apportera pas encore de contribution sensible à la solution du problème de l'énergie.

La demande de produits sidérurgiques augmentera d'un tiers, ce qui nécessitera une hausse de 77 à 103 millions de tonnes de la production annuelle d'acier brut en Europe.

Investissements : Les secteurs où les plus gros investissements seront nécessaires sont l'énergie nucléaire, le raffinage et la prospection du pétrole, les charbonnages, l'électricité, les transports aériens, les docks et installations portuaires, la sidérurgie, les véhicules routiers.

Les dépenses afférentes à la construction de logements augmenteront de 17 %, ce qui représente un ralentissement considérable du rythme d'accroissement par rapport aux années passées.

Plein emploi : Le rapport insiste particulièrement sur la nécessité de maintenir le plein emploi, en dépit des changements de structure qui sont à prévoir dans l'économie, afin de créer un climat de confiance, à l'intérieur duquel de tels changements pourront prendre place sans freiner le développement de l'économie.

Coopération internationale : Une coopération plus étroite des pays membres de l'OECE est indispensable dans de nombreux domaines, conclut le rapport.

Elle s'impose pour que l'Europe puisse tirer le meilleur parti des disponibilités de main-d'œuvre et d'énergie et rationaliser sa production agricole. Avant tout, il sera indispensable que les pays européens fassent un effort commun de libération des échanges qui contribuera à accroître leur productivité et la capacité de concurrence de leurs produits sur les marchés mondiaux. Les progrès accomplis vers la création du marché commun des « Six » et l'initiative prise pour rétablir une zone de libre échange entre les pays de l'OECE sont la preuve que cette nécessité est reconnue et que de nouveaux efforts sont faits pour satisfaire les aspirations de l'Europe à une coopération plus étroite.

SERVICES COLLECTIFS, RESTAURANTS A DOMICILE ?

(Suite de la page 11.)

La collaboration des médecins, des biologistes, sera utile aussi pour l'organisation de soins urgents, pour la diététique, pour que soit assurée l'exécution des prescriptions de régimes.

Encore que les progrès de la médecine, de l'art dentaire (trop méconnu, semble-t-il), de l'hygiène, de la diététique, diminuent le fardeau de l'âge, tous, même les

Enduit bitumineux à froid pour bétons, crépis et constructions métalliques

NEROL bouche les pores et fissures, protège contre les intempéries et contre les eaux agressives du terrain les crépis et bétons.

NEROL B donne un enduit noir, plastique, surtout employé pour la protection des bétons, crépis et tuyaux en ciment.

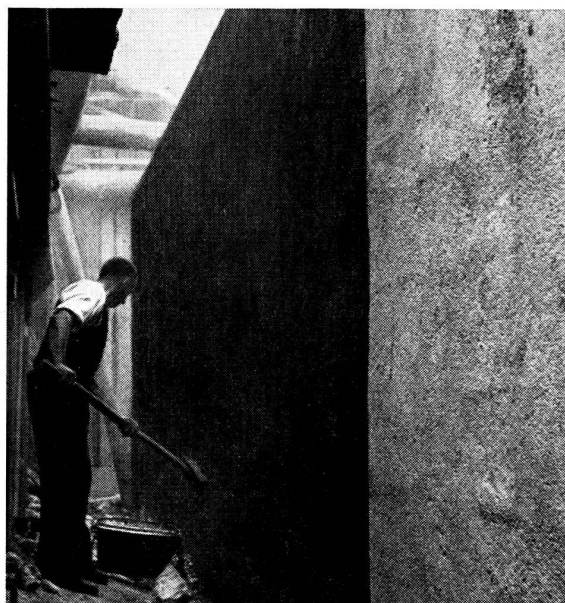
Le NEROL F donne un enduit noir, ferme et plastique, contre la rouille dans les constructions métalliques. Sert d'enduit préalable sur la tôle pour le raccordement des multicouches.

Pour contrôle, lors d'application en plusieurs couches, nous livrons du NEROL ROUGE.

Le NEROL ARGENT est employé pour des travaux spéciaux (par exemple protection contre les rayons solaires).

Le NEROL est livré prêt à l'emploi et peut être posé soit au pinceau, à la brosse ou au pistolet.

NEROL



MEYNADIER

+CIE SA

Lausanne Grand-Chêne 2 Tél. 021 / 23 41 40

(Suite de la page 21.)

jeunes, encore plus ceux qui ne le sont plus tout à fait, doivent penser au sort des gens âgés par intérêt bien entendu, personnel et familial, puisque, normalement, ils seront âgés un jour, et par humanité, puisque tous le sont ou doivent, normalement, le devenir. Comment nier que le restaurant à domicile sera une chose précieuse pour les personnes d'âge et pour leurs familles, par ricochet, en hiver surtout? Constructeurs, hôteliers, urbanistes, fonctionnaires, hommes politiques, doivent, pour eux-mêmes et pour les leurs, souhaiter la multiplication des services collectifs, comme pour le bien général. Puissent-ils y penser plus attentivement que jusqu'ici, ne pas entraver les initiatives d'autrui, ôter les obstacles qui existent, travailler eux-mêmes, coordonner leurs efforts.

M. Passerat,
auteur de divers travaux relatifs
à des problèmes d'ordre familial,
social, juridique, licencié en
droit.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE L'HABITAT

(Suite de la page 10.)

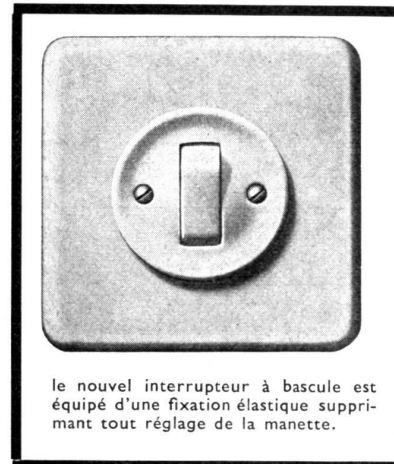
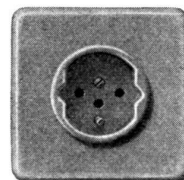
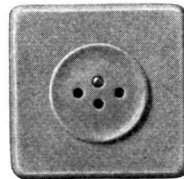
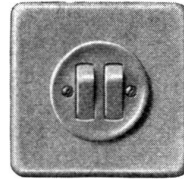
Missions d'experts

A sa première session, le nouveau Groupe de travail spécial chargé de l'étude des problèmes du logement dans les pays moins industrialisés a étudié la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de spécialistes du logement qui se sont rendues en Yougoslavie et en Turquie au printemps de l'année 1956, pour le compte du Comité de l'habitat. Aucun de ces deux pays ne disposait d'un organisme central du logement ou d'une organisation nationale de recherche et de documentation sur la construction. En Turquie, on procède actuellement à la préparation de mesures législatives tendant à créer ces organismes. En Yougoslavie, ils viennent d'être constitués à la suite des recommandations des missions d'experts.

A cette session ont participé des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République fédérale d'Allemagne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la zone orientale d'Allemagne et de la Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif. Étaient également représentées les organisations suivantes: Organisation internationale du Travail (OIT), The International Centre for Regional Planning and Development (ICRPD), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Alliance coopérative internationale (ACI), le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB), la Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (FIBTP), la Fédération internationale des administrateurs de biens-conseils immobiliers (FIABC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des architectes (UIA) et la Fédération syndicale mondiale (FSM). M. Julius Jorynski (Pologne) exerçait les fonctions de président.

GARDY

pour l'architecture d'aujourd'hui...



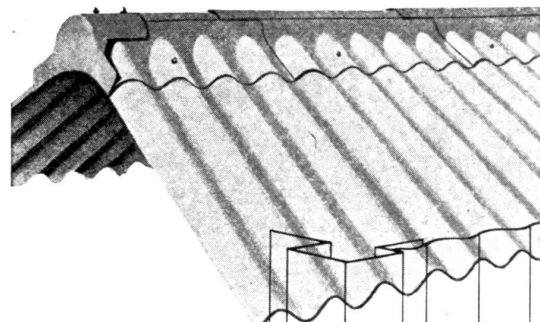
le nouvel interrupteur à bascule est équipé d'une fixation élastique supprimant tout réglage de la manette.

GARDY S. A. GENÈVE

Représentant général :
ELECTRO-MATERIEL S.A.

Lausanne, Genève, Lugano,
Bâle, Berne, Zurich.

Plaques ondulées



Le revêtement qui défie les intempéries pour toits et façades de fabriques, hangars d'aviation, halles d'exposition, dépôts, etc. Le poids léger des plaques permet une construction économique. Exécution de toits sheds plats et arqués avec bon réfléchissement de la lumière à l'intérieur.

Éternit

Eternit S.A. Niederurnen
Téléphone 058 415 55